

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS

**FEVRIER 2018** 

**NUMERO SPECIAL N° 13** 

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

http://www.manche.gouv.fr

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	2
Arrêté préfectoral n° 18-66 du 21 février 2018 complétant l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de la commune de St-Pierre Langers pour réaliser des levés topographiques dans le cadre des études pour le	
contournement de ST-PAIR SUR MER sur la RD 973	2
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	2
Arrêté DDTM-DIR-2018-05 du 21 février 2018 donnant subdélégation de signature de M. KUGLER à certains de ses collaborateurs	2
Arrêté (DDTM et DDPP) n° CM-S-2018-005 du 22 février 2018 portant abrogation de l'arrêté n° CM-S-018-001 du 9 février 2018 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transfert de coquillages de taille marchande, de l'expédition, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production 50-13 (Pirou sud) et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages par des norovirus	6
DIVERS	6
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	6
Arrêté du 20 février 2018 relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de TORIGNY-LES-VILLES	6

#### SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté préfectoral n° 18-66 du 21 février 2018 complétant l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de la commune de St-Pierre Langers pour réaliser des levés topographiques dans le cadre des études pour le contournement de ST-PAIR SUR MER sur la RD 973

Art.1: Les agents du conseil départemental ainsi que leurs prestataires et leurs préposés sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées sur le territoire de la commune de Saint-Pierre Langers – parcelles cadastrées section B2 - pour réaliser des levés topographiques et des études d'inventaires dans le cadre de l'étude du contournement de Saint-Pair sur Mer sur la RD 973. Les parcelles cadastrées des autres communes concernées par le projet sont identiques à l'arrêté préfectoral n° 16-188 du 6 juillet 2016.

Art. 2 : Chacune des personnes chargées de l'étude sur la commune de Saint-Pierre Langers sera munie d'une copie des deux arrêtés, qu'elle sera tenue de présenter à toute réquisition.

Le reste sans changement.

Signé: Pour le préfet, le secrétaire général: Fabrice ROSAY

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

#### Arrêté DDTM-DIR-2018-05 du 21 février 2018 donnant subdélégation de signature de M. KUGLER à certains de ses collaborateurs

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n° 5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche :

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-15 du 20 février 2018 donnant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche.

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINIČZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1<sup>er</sup> groupe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 18-15 du 20 février 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 18-15 du 20 février 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 18-15 du 20 février 2018 conférée à M. Jean KUGLER. ex SG/CGM-COM

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service ex SG/CGM-COM par intérim  En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Isabelle DENIS attachée d'administration en tant qu'adjoint au responsable du service ex SG/CGM-COM		Administration et organisation générale A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Milcah BAUDEVEIX, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité Pilotage Ressources Humaines. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BAUDEVEIX, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme LEPETIT Christine secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tan qu'adjoint au responsable de l'unité.	a - I	Administration et organisation générale paragraphe 1 à 5 de A1-a1
Mme Marie-Noëlle MABIRE, attachée d'administration, en tan	t ex SG/CGM-COM/BCLI	Administration et organisation générale

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
que responsable de l'unité Budget-Comptabilité-Logistique- Immobilier.		paragraphe 1 de A1-a1 A1-c1
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MABIRE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Elise THIERREE secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant qu'adjoint au responsable de l'unité BCLI.		
Mme Isabelle DENIS, attachée d'administration, en tant que responsable de la mission juridique.	ex SG/CGM-COM/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1; A1-b1 à A1-b2; paragraphe 1 de A1-d1

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité				
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties		
M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1 Aménagement et urbanisme A5-a6 et A5-a7 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4		
M. Pascal QUESNEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité veille études et prospective.		Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 dans le cadre des astreintes Transports A3-c4		
Mme Solange CHARPENTIER, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité géomatique.	SETRIS/GEOM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1		
Mme Christelle BERNIER, déléguée du permis de conduire, en tant que responsable de l'unité éducation routière. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERNIER, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Dominique LECAPLAIN, inspecteur du permis de conduire.		Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation routière A3-a1 à A3-a2		
M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant que responsable de l'unité sécurité routière déplacements.  En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à :  - M. Christophe FRELIN, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint  - M. Hubert JOUVET, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que chargé de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports ».		Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-c1 A3-c3 à A3-d1		
M. David LESENECHAL, ingénieur des travaux publics de l'Etat en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise.  En cas d'absence ou d'empêchement de M. LESENECHAL, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.		Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation et circulation routières, transports A3-c2 à A3-d1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4		

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Pascal HENRY ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 ; A5-a8 à A5-d1 A5-f1 à A5-g1 ; A5-i1 à A5-i5 ; A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité urbanisme En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FORESTIER-GIRARD, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.		Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a5, A5-a8; A5-b1 à A5-b7; A5-d1
Mme FERRAND Nathalie, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité qualité de la construction à compter du 1er mars 2018.  En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FERRAND Nathalie, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Sylvair LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement		Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; Construction A4-d1 Aménagement et urbanismeA5-i1, A5-i2, A5-j1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1

		6
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
durable en tant qu'adjoint de l'unité		
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du	SADT/QC	Construction A4-d1
développement durable, en tant qu'adjoint de l'unité		Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2
M. Jean-Michel MARC, technicien supérieur en chef du	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires		
en tant que respensable de rante desempagnement des territories		
Service Environnement		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de		Administration et organisation générale
l'État,	3L/DIIX	paragraphe 1 de A1-a1
en tant que chef du service environnement.		A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BRUN, la		par convention du 2/02/93)
délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,		paragraphe 1 de A1-d1; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et
excepté pour la partie « transports »		A2-c10
		Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 ; A5-n1
		Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Environnement A9-a1 à A9-h1
		dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M. Patrice PEROCHEAU, ingénieur territorial principal	SE/DIR	Environnement A9-g1 et A9-h1
en tant que chargé de mission SISPEA et SOCLE		
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État,	SE/MBS	Administration et organisation générale
en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.		paragraphe 1 de A1-a1
M. FERRANDAN II. II. II. II. II. II. II. II. II. II	05/004	Environnement A9-a1
Mme FERRAND Nathalie, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité protection de la ressource e	SE/ PRA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
aménagement jusqu'au 28 février 2018		paragraphe 1 de A1-a1
Mme Isabelle Charles, technicien agricole, et Mme Angélique		
GRANGER, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que responsable de l'unité protection de la ressource e		
aménagement par intérim conjoint à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2018.		
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de	SE/FNB	Administration et organisation générale
l'environnement,		paragraphe 1 de A1-a1
en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.		Environnement A9-a9, A9-c1 à A9-e1 et A9-h1
Mme Célia LE GALL, ingénieur des travaux publics de l'État,	SE/ EMA	Administration et organisation générale
en tant que responsable de l'unité eaux et milieux aquatiques En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE GALL, la		paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public
délégation qui lui est conférée est donnée à M. William BLANCHIN		A2-c4, A2-c9 et A2-c10
technicien en chef.		Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-a9, A9-b1, A9-f1 et A9-h1
Service Habitat Construction et Ville	1	
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de	SHCV/DIR	Administration et organisation générale
l'équipement,		paragraphe 1 de A1-a1
en tant que chef du service habitat, construction et ville.		paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 Construction A4-a1 à A4-c5 et A4-e1
		dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Alexandra DEFREMONT, ingénieur des travaux publics de	SHCV/DIR	Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17, A4-b2 à
l'État en tant que chargé de mission rénovation urbaine		A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, secrétaire d'administration et de	SHCV/PH	Administration et organisation générale
contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,		paragraphe 1 de A1-a1
en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.		Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17, A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du	SHCV/HP	Administration et organisation générale
développement durable de classe exceptionnelle,	J	paragraphe 1 de A1-a1 ; A4-e1
en tant que responsable de l'unité habitat privé.		
Service Économie Agricole et des territoires		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Maïwenn BERROU ingénieur des ponts, des eaux et des	SEAT/DIR	Administration et organisation générale
forêts, en tant que chef du service économie agricole et des territoires.		paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU, la		Production-organisation économique et conjoncture
délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT		A10-a1 à A10-o1
ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au		Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1
chef du SEAT, excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU et de Mme		dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Mme		
Marie-Catherine MONIER ingénieur		

			6
Personnes concernées	Service/unité	Délégations	consenties
divisionnaire de l'agriculture et à Mme Jeannine HINCHET secrétaire administrative de classe exceptionnelle, excepté pour la partie « transports ».			
·	SEAT/ aides directes	paragraphe Production- A10-a1 à A	ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; A1-e1 organisation économique et conjoncture 10-o1 s d'investissement A11-a1 et A11-b1
Mme Natacha COLINOT ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles par intérim En cas d'absence ou d'empêchement de Mme COLINOT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jeannine HINCHET secrétaire administrative de classe exceptionnelle en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.		paragraphe Production- A10-o1	ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; A1-e1 organisation économique et conjoncture A10-a1 à s d'investissement A11-a1 et A11-b1
Service mer et littoral			
Personnes concernées	Service/unité	_	
Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral	SML/DIR	paragraphe paragraphe Gestion et d A2-b7 à A2 Aménagem Domaine m Environnem	ion et organisation générale 1 de A1-a1 1 de A1-d1; A1-e1 conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 c-b9; A2-b11; A2-d1 ent et urbanisme A5-e1 aritime A8-a1 à A8-i1 nent A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1 re des astreintes : Transports A3-c4
M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales.	SML/CPML	paragraphe	ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; et A1-e1 ent et urbanisme A5-e1
M. Ronan FLEURY, attaché de l'administration en tant que responsable du pôle gestion du littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de M. FLEURY, la délégatior qui lui est conférée est donnée à M. Pierre-Marie HERBAUX technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tan qu'adjoint et chef du bureau domaine public maritime.	GL	paragraphe Gestion et d A2-b2 à a2- Aménagem	ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; A1-e1 conservation du domaine public b4a et A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 ; A2-b11, A2-d1 ent et urbanisme A5-e1 nent A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1
M. Bruno POTIN ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable du pôle cultures marines . Mme Stéphanie LAGOUCHE, dessinatrice, ou M. David ETASSE ou Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie domaine maritime A8-e5 et A8-f5 uniquement.	СМ	paragraphe Domaine m	ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; A1-e1 aritime A8-f1 à A8-f5 ; A8-g4 et A8-g5 re des astreintes : Transports A3-c4
Mme Célia d'HERVE administrateur 2 <sup>eme</sup> classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes.	SML/ pôle PAM	paragraphe Gestion et d Domaine m	ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; A1-e1 conservation du domaine public A2-d1 haritime A8-a1 à A8-a2 ,A8-d1 et A8-d2 ; A8-f1 à 1 à A8-g6 ; A8-i1 à A8-i2
M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles en tant que responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance par intérim.		paragraphe	ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; A1-e1 aritime A8-b1 à A8-e2
M. François MONTAGNE, capitaine de port de classe normale er tant que commandant du port de Cherbourg	SML/ Capitainerie		ion et organisation générale 1 de A1-a1 ; A1-e1
Délégations Territoriales Personnes concernées	Service/unité		Délégations consenties
M. Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre. Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de	DT Nord  DT Centre		Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 ; A2-b9 et A2-b11 A2-c4 ;A2-d1
l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Sud		Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6 ; A5-d1 à A5-e1, A5-k1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Véronique LEBRIS, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Nord; Mme Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure,			Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 - A2-b8 ; A2-c4, A2-d1
en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Centre ; M. Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable,			Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5, A5-b6; A5-d1 à A5-e1, A5-k1
en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord		Aménagament et urbanisma
<ul> <li>M. Benjamin ROULT, technicien supérieur principal du développement durable,</li> <li>Mme Anne-Marie BASNIER, secrétaire d'administration et de</li> </ul>	DT Nord DT Centre		Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
contrôle du développement durable de classe normale en tant que référent urbanisme en délégation territoriale.		

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, Mme Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, Mme Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE, ou Mme Cécile FLAUX.

Art. 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire. Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Art. 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 24 janvier 2018, sont abrogées.

Art. 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé: Pour le préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer: Jean KUGLER

**♦** 

Arrêté (DDTM et DDPP) n° CM-S-2018-005 du 22 février 2018 portant abrogation de l'arrêté n° CM-S-018-001 du 9 février 2018 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transfert de coquillages de taille marchande, de l'expédition, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production 50-13 (Pirou sud) et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages par des norovirus

Considérant le délai écoulé depuis le prélèvement d'huîtres creuses mettant en évidence la contamination en norovirus dans la zone 50-13 de Pirou sud :

Considérant les résultats des analyses bactériologiques menées sur des coquillages prélevés le 19 février 2018 dans la zone 50-13 de Pirou sud ; Considérant que le risque sanitaire est écarté du fait du délai écoulé et en l'absence de signal d'alerte durant ce délai ;

Art. 1: L'arrêté préfectoral n°CM-S-2018-001 du 9 février 2018 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transfert de coquillages de taille marchande, de l'expédition, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production 50-13 (Pirou sud) et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages est abrogé.

Art. 2 : Le porter à connaissance de cet acte sera réalisé auprès du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM), comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord (CRC) et des maires des communes de Pirou et Geffosses et auprès du public par affichage par les maires des communes sur les sites concernés. L'information des professionnels est assurée par le CRC et par le CRPMEM.

Signé: pour le préfet, le secrétaire général: Fabrice ROSAY



### DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

#### Arrêté du 20 février 2018 relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de TORIGNY-LES-VILLES

Art. 1: Les services de la Trésorerie de Torigny-les-Villes (Manche), situés 18B, rue de la République, sont ouverts au public : les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30.

Art. 2 : Ces dispositions prendront effet à compter du 1er mars 2018.

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er. Signé : Par délégation du Préfet, La Directrice départementale des finances publiques de la Manche, administratrice générale des finances publiques : Danielle ROGER

•

Département de la Manche - Imprimerie administrative - Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture